

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DATE :

. de la convocation : 17.05.2023
. d'affichage : 30.05.2023

N° de la délibération : 2023-117

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63
. présents : 41
. votants : 56

L'an deux mille vingt-trois, le vingt quatre mai, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, DESACHY Christophe, DE WITASSE THEZY Charles, BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, RICHARD Jean-Edouard, BOITEL Francis, Mmes DELEFORTRIE Luciane, VASSEUR Julie, M. DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme POLIN Justine, MM. GRAVET Jacques, MERLIER Jacques, WISSOCQ Jean-Marc, Mme TOTET Fanny, M. RIMETTE Jean-Michel, Mme GENSE Caroline, M. MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, LEMAITRE Jean-Pierre.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.
M. DOUTART Jean-Luc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.
M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à M. MERESSE Christian.
M. BOITEL Francis avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.
Mme DELEFORTRIE Luciane avait donné pouvoir à M. LEGRAND Eric.
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir à M. HAY Francis
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.
Mme POLIN Justine avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.
M. GRAVET Jacques avait donné pouvoir à M. URIER Francis.
M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à M. RIOJA José.
M. WISSOCQ Jean-Marc avait donné pouvoir à M. SALOME André.
Mme TOTET Fanny avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.
M. LEMAITRE Jean-Pierre avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
Mme GENSE Caroline était représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine.

ADHESION AUX CHEMINS RURAUX DES HAUTS DE FRANCE

En 2022, la CCES a approuvé la conclusion de la convention de partenariat pour le recensement des chemins de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme avec l'association « Chemins ruraux des Hauts-de-France » (délibération n° 222-141).

L'association, qui poursuit son travail de recensement des chemins ruraux, sollicite un soutien financier auprès des collectivités des Hauts-de-France pour assurer son bon fonctionnement.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L 1511-7,

Vu les compétences « protection et mise en valeur de l'environnement », « tourisme » et « aménagement du territoire » de la CCES,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la CCES à adhérer à l'association « Chemins ruraux des Hauts-de-France » au titre de l'année 2023, pour un montant de 150 €,

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le Secrétaire de séance,

